

**Énergies
Citoyennes
Locales
Renouvelables**
en Occitanie

Retour d'Expérience

Autoconsommation solaire sur une cave viticole avec les coopératives ACTTE et Héraclès



Présentation du projet

Produire de l'énergie solaire sur un territoire qui leur est cher, c'était la volonté de deux coopératives gardoises qui se sont regroupées autour d'un projet citoyen en autoconsommation individuelle : le projet Héraclès.

À l'origine, il y a la coopérative **ACTTE**, un opérateur territorial citoyen de la transition énergétique dans le Gard. Elle s'est associée à **Héraclès**, une cave coopérative parmi les plus productrices de vin biologique de France et engagée dans la préservation de l'environnement. Prônant des valeurs similaires, les deux coopératives ont porté avec succès ce projet visant à équiper la cave Héraclès d'une toiture photovoltaïque de 2 000 m², en exploitation depuis début 2023.

Date de lancement du projet : été 2021
Mise en service : avril 2023

L'autoconsommation de la cave

Les coopératives ont choisi de produire l'électricité en **autoconsommation individuelle** (ACI).

L'énergie produite par l'installation est consommée par l'activité de la cave elle-même. L'installation est raccordée au réseau électrique de la cave et au réseau public pour permettre une consommation de l'électricité sur place en priorité, puis de vendre le surplus sur le réseau commun national.

Un modèle en ACI implique d'avoir une consommation d'électricité au moment où les panneaux produisent, c'est-à-dire en journée, ce qui convient bien aux habitudes et besoins de la cave.

L'étude d'autoconsommation, menée par le bureau d'étude Enercoop Languedoc-Roussillon, a montré la viabilité du projet. Au vu des usages de la cave (notamment des cuves de refroidissement), 70% de l'électricité produite est consommée sur place. Les panneaux couvrent environ 30% des besoins totaux annuels de la cave en électricité.



Vue aérienne de la cave Héraclès avec les 864 panneaux photovoltaïques (30)

©Actte

Chiffres clés du projet

2000 m²
de toiture exploitable

330 kWc
puissance installée

864
panneaux solaires

418 MWh
production annuelle

30% des besoins totaux annuels de la cave en électricité seront couverts par l'installation

Investissement total :

364 000 €

250 000 €
d'emprunt bancaire

115 000 €
d'épargne citoyenne

Montage juridico-financier en ACI

L'association des deux coopératives s'est faite dans le cadre d'un **tiers investissement**. Cela a impliqué que l'autoconsommateur, Héraclès, mette à disposition son toit à ACTTE, gratuitement. **ACTTE est propriétaire de la centrale photovoltaïque et la loue à Héraclès**, via un contrat d'usage, moyennant un **loyer**. La cave autoconsomme une grande partie de l'électricité produite et vend le surplus via le réseau public.

Comment les acteurs se rémunèrent ?

L'intérêt de ce partenariat entre deux acteurs aux mêmes valeurs coopératives est de construire un projet avec la notion de "**prix juste**" pour chaque partie. Chacun se rémunère sur le projet de manière transparente. Pour Héraclès, ce sont les économies sur sa facture d'électricité et la vente du surplus de l'électricité qui génère des bénéfices économiques, ainsi que la prime à l'autoconsommation, versée par l'État. Actte, elle, se rémunère essentiellement sur le loyer qu'elle perçoit de la part d'Héraclès pour la centrale photovoltaïque.

Les loyers sont évolutifs et prennent en compte plusieurs critères : le taux d'autoconsommation de la cave par trimestre, les économies réalisées, les coûts de maintenance, le prix de la vente du surplus et l'inflation théorique. L'idée est que les gains réalisés soient à peu près égaux entre les deux coopératives.

Témoignage



Elsa Mellon
Membre d'ACTTE

"Toute la beauté de ce projet réside dans la coopération, la rencontre de deux structures qui portent des valeurs communes."

Dans une totale transparence, la cave Héraclès et la coopérative ACTTE ont pensé une juste répartition de la valeur. Les "Acteurs" de ce projet ont décidé de mettre en avant des partenaires locaux et du matériel français (onduleurs CEFEM, panneaux Voltec) pour faire du projet Héraclès, une centrale photovoltaïque citoyenne qui s'inscrit réellement dans une démarche militante. Ce projet d'énergie renouvelable, c'est une belle histoire humaine".

Retombées locales et impacts

Un projet porté par tout un territoire

85 citoyens

ont placé leur épargne dans ce projet, la grande majorité habite dans le Gard. Ils ne sont pas seulement prêteurs, mais bien acteurs du projet. Ils peuvent participer aux décisions sur le modèle coopératif.

**1 personne
= 1 voix**



©Audrey Collomb

La richesse créée reste sur le territoire

- **Enercoop Languedoc-Roussillon**, coopérative d'électricité verte a été choisie pour réaliser les études. C'est un partenaire historique de la transition énergétique sur nos territoires.
- **L'entreprise C2A**, maître d'œuvre du projet, est un expert technique ancré dans le Gard et souvent partenaire du monde coopératif.
- Et surtout, **tous les sociétaires d'ACTTE** qui ont placé leur épargne verront les bénéfices de leur investissement sur le territoire et **pourront choisir la manière dont ré-investir les recettes du projet.**